

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

SEC(71) 4634 final

Bruxelles, le 20 décembre 1971

Deuxième rapport intérimaire de la Commission
au Conseil concernant la mise au point des textes
en langue norvégienne des
Traités et de réglementations communautaires existantes

1. Suite à son premier rapport intérimaire [voir document SEC (71) 3985 final], la Commission soumet au Conseil son deuxième rapport intérimaire concernant la mise au point des textes en langue norvégienne des Traités et réglementations communautaires existantes.

2. Sur base des traductions déjà effectuées dans la capitale norvégienne l'équipe de linguistes réviseurs norvégiens a préparé les textes ci-joints de la version en langue norvégienne du Traité du 8 avril 1965 instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes et documents annexes, du Traité du 22 avril portant modification de certaines dispositions budgétaires des Traités instituant les Communautés européennes (y compris les deux Décisions annexes du 21 avril 1970), du Traité instituant la Communauté européenne de l'Energie atomique (Euratom), et des annexes du Traité CEE. Ces versions révisées des Traités ont été faites en étroite collaboration avec les services intéressés de la Commission, et tant les représentants de la Commission que ceux du Danemark y ont donné leur accord.

3. Dans ces travaux, le groupe de réviseurs s'est fondé sur les quatre textes officiels du Traité qui font également foi. Il a également bénéficié des études et travaux qui ont été effectués pour préparer la nouvelle version anglaise du Traité.

4. Les textes visés ci-dessus sont joints en annexe à la présente communication. La Commission les soumet au Conseil et propose qu'ils soient transmis à la Conférence pour y être adoptés comme versions danoises faisant foi.